

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1999  
TENUE À 9 H 30  
À QUÉBEC  
SOUS LA PRÉSIDENTE DU  
PREMIER MINISTRE  
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

---

**Membres du Conseil exécutif présents :**

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bouchard, Lucien</b>  | Premier ministre<br>Président du Comité des priorités                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Arseneau, Maxime</b>  | Ministre délégué au Tourisme<br>Ministre responsable de la région de la<br>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Baril, Gilles</b>     | Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la<br>Protection de la jeunesse                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Baril, Jacques</b>    | Ministre délégué aux Transports<br>Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Bégin, Paul</b>       | Ministre de l'Environnement<br>Ministre responsable de la région de Québec                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Boisclair, André</b>  | Ministre de la Solidarité sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Brassard, Jacques</b> | Ministre des Ressources naturelles<br>Leader parlementaire du gouvernement<br>Ministre responsable de la Réforme parlementaire<br>Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean<br>Ministre responsable de la région de la Côte-Nord                                                                    |
| <b>Chevrette, Guy</b>    | Ministre des Transports<br>Ministre délégué aux Affaires autochtones<br>Ministre responsable de la Faune et des Parcs<br>Ministre responsable de la Réforme électorale<br>Président du Comité de législation<br>Ministre responsable de la région de Lanaudière<br>Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec |
| <b>Cliche, David</b>     | Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services<br>gouvernementaux<br>Ministre responsable de la région de Laval                                                                                                                                                                                       |
| <b>Facal, Joseph</b>     | Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales<br>canadiennes<br>Ministre responsable de la région de l'Outaouais                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Goupil, Linda</b>     | Ministre de la Justice<br>Ministre responsable de la Condition féminine<br>Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches                                                                                                                                                                                      |

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Harel, Louise</b>        | Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole<br>Ministre des Affaires municipales et de la Métropole<br>Ministre responsable des Aînés<br>Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales<br>Ministre responsable de la région de Montréal            |
| <b>Jolivet, Jean-Pierre</b> | Ministre des Régions<br>Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Julien, Guy</b>          | Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce<br>Ministre responsable de la région de la Mauricie                                                                                                                                                                                             |
| <b>Landry, Bernard</b>      | Vice-premier ministre<br>Ministre d'État à l'Économie et aux Finances<br>Ministre de l'Industrie et du Commerce<br>Ministre des Finances<br>Ministre du Revenu<br>Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique<br>Ministre responsable de la région de l'Estrie |
| <b>Legault, François</b>    | Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse<br>Ministre de l'Éducation<br>Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture<br>Vice-président du Conseil du trésor                                                                                                           |
| <b>Léger, Nicole</b>        | Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Lemieux, Diane</b>       | Ministre d'État au Travail et à l'Emploi<br>Ministre du Travail<br>Ministre responsable de l'Emploi                                                                                                                                                                                           |
| <b>Léonard, Jacques</b>     | Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique<br>Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique<br>Président du Conseil du trésor<br>Ministre responsable de la région des Laurentides                                                                          |
| <b>Maltais, Agnès</b>       | Ministre de la Culture et des Communications                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Marois, Pauline</b>      | Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux<br>Ministre de la Santé et des Services sociaux<br>Ministre de la Famille et de l'Enfance<br>Présidente du Comité ministériel du développement social<br>Ministre responsable de la région de la Montérégie                                |
| <b>Ménard, Serge</b>        | Ministre de la Sécurité publique                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Perreault, Robert</b>    | Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Rochon, Jean</b>         | Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Trudel, Rémy</b>         | Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation<br>Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue                                                                                                                                                                 |

**ÉTAT DE SITUATION D'EMPLOI-QUÉBEC (RÉF. : 99-0189)**

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi soumet une note d'information datée du 1<sup>er</sup> septembre 1999 et portant sur l'état de situation d'Emploi-Québec. Cette note dresse l'inventaire détaillé de chacun des dossiers visés par l'annonce faite par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi le 19 août dernier, soit les ententes de formation ayant fait l'objet d'un engagement, et fait état de la mise en œuvre des mesures annoncées lors de cette communication. Elle fait également état des perspectives en ce qui concerne les nouveaux engagements, ainsi qu'en ce qui concerne les autres problématiques soulevées.

**Décision numéro : 99-217****Le Conseil des ministres décide :**

de prendre acte de la note d'information datée du 1<sup>er</sup> septembre 1999, soumise par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et portant sur l'état de situation d'Emploi-Québec (Réf. : 99-0189).

**AVIS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE SUR LA DEMANDE DE FRANCHISE DE GAZ MÉTROPOLITAIN POUR LES RÉGIONS DU BAS-SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DE LA CÔTE-NORD**

Le ministre des Ressources naturelles soumet une note d'information datée du 31 août 1999 et portant sur l'avis de la Régie de l'énergie sur la demande de franchise de Gaz Métropolitain pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord. Cette note fait état de l'avis rendu par la Régie de l'énergie sur la demande de franchise présentée par Gaz Métropolitain pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, et sur les commentaires du ministère des Ressources naturelles sur cet avis. Elle vise à autoriser le ministre des Ressources naturelles à rendre public cet avis de la Régie de l'énergie.

**Décision numéro : 99-218****Le Conseil des ministres décide :**

à la suite de la note d'information datée du 31 août 1999, soumise par le ministre des Ressources naturelles et portant sur l'avis de la Régie de l'énergie sur la demande de franchise de Gaz Métropolitain pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord,

d'autoriser le ministre des Ressources naturelles à rendre public l'avis de la Régie de l'énergie sur la demande de Gaz Métropolitain pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

**PROTECTION DE LA RESSOURCE EAU ET PRÉLÈVEMENTS MASSIFS D'EAU À DES FINS DE COMMERCE ET D'EXPORTATION (RÉF. : 99-0188)**

Le ministre de l'Environnement, en son nom et au nom de la ministre des Relations internationales, soumet un mémoire daté du 27 août 1999 et portant sur la protection de la ressource eau et les prélèvements massifs d'eau à des fins de commerce et d'exportation. Ce mémoire vise à définir la position du gouvernement du Québec face à l'annonce par le gouvernement fédéral de son approche de gestion de l'eau à l'égard des exportations. Il propose d'annoncer un moratoire sur les exportations massives

d'eau et d'autoriser la présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale afin d'interdire les exportations massives d'eau, tout en permettant l'exportation d'eau à des fins de production d'électricité et les activités actuelles d'exportation d'eau commerciale, dont notamment les eaux de source et les eaux minérales, les eaux de ballast des navires et les eaux utilisées pour les besoins domestiques des voyageurs et des animaux transportés ou d'autres projets actuellement en exploitation.

Monsieur Bégin explique brièvement son mémoire. Il dit approuver la recommandation formulée par le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique. Le moratoire qu'il est proposé d'annoncer serait en vigueur durant une période indéterminée. Il faut prendre le temps nécessaire, à son avis, de réfléchir aux actions qui devront être posées en matière de prélèvements massifs d'eau.

#### **Décision numéro : 99-219**

##### **Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 27 août 1999, soumis par le ministre de l'Environnement et la ministre des Relations internationales et portant sur la protection de la ressource eau et les prélèvements massifs d'eau à des fins de commerce et d'exportation (réf. : 99-0188),

1- de confier au ministre de l'Environnement le soin de préparer, en vue de son approbation par le Conseil des ministres, un projet de loi visant à interdire les exportations massives d'eau de façon à :

- A. imposer un moratoire afin d'interdire les exportations massives d'eau,
- B. prévoir que ce moratoire permette l'exportation d'eau à des fins de production d'électricité et les activités actuelles d'exportation d'eau commerciale, dont notamment les eaux de source et les eaux minérales, les eaux de ballast des navires et les eaux utilisées pour les besoins domestiques des voyageurs et des animaux transportés ou d'autres projets actuellement en exploitation;

2- de confier au ministre de l'Environnement et à la ministre des Relations internationales le soin d'évaluer l'opportunité de répondre favorablement à l'invitation des Gouverneurs des Grands Lacs de collaborer à l'élaboration d'un accord sur les prélèvements d'eau dans le bassin des Grands Lacs/Saint-Laurent avec les États américains concernés et l'Ontario et de faire rapport au Conseil des ministres.

#### **RÈGLEMENT SUR LE SOUTIEN DU REVENU (RÉF. : 99-0186)**

Le ministre de la Solidarité sociale, en son nom et au nom de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, soumet un mémoire ainsi qu'un mémoire complémentaire portant sur le projet de règlement sur le soutien du revenu. Ce projet de règlement vise à permettre la mise en application de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et a fait l'objet d'une publication préalable à la Gazette officielle du Québec. Le mémoire propose d'adopter le projet de règlement en retirant les dispositions concernant le versement au locateur d'une partie des prestations d'un bénéficiaire en cas d'ordonnance de la Régie du logement. Il propose également, d'une part, de retrancher la présomption que les familles prestataires recevront le montant maximal d'allocation-logement le 1<sup>er</sup> octobre 1999 et d'accepter de verser, sous forme d'aide conditionnelle, le dénuement lié à l'allocation-logement versé le mois précédent, et d'autre part, d'exclure aux fins du calcul de la prestation d'aide sociale les sommes versées en vertu du programme du gouvernement du Québec seulement.

Monsieur Boisclair indique que la réforme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain, mais que ce n'est pas avant le 16 octobre prochain que les données du ministère du Revenu seront rendues disponibles. Il est proposé de maintenir le même montant de prestation quitte à récupérer les montants versés en trop lorsque les calculs du ministère du Revenu seront connus. Cette réforme concerne 18 000 personnes. Abordant, par ailleurs, la question du non-paiement des loyers, il explique que la Charte des droits et libertés de la personne pose certains problèmes en ce qui concerne le versement au locateur d'une partie des prestations d'un bénéficiaire en cas d'ordonnance de la Régie du logement, sans compter les problèmes techniques soulevés par l'application d'une telle disposition. Même la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) considère utopique la mise en œuvre d'un tel système considérant que les arrérages ne sont pas couverts par celui-ci. On s'attend de plus à ce que les individus qui ont des paiements en souffrance quittent leur logement afin de ne pas être soumis au versement automatique du montant dû. Il entend poursuivre ses discussions avec les représentants de la CORPIQ afin de réduire les délais à la Régie du logement.

Madame Harel indique que tous les arguments avancés par son collègue, monsieur Boisclair, ont été soulevés lors de l'étude en commission parlementaire de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Elle signale qu'il y a des dizaines de milliers d'assistés sociaux qui ne savent pas gérer leur prestation d'aide sociale et que la disposition visant à verser au locateur une partie des prestations du bénéficiaire en cas d'ordonnance de la Régie du logement les protégerait. À son avis, le gouvernement ne doit pas donner l'impression que d'autres solutions existent.

Monsieur Cliche se dit, pour sa part, mal à l'aise avec le retrait de cette disposition du projet de règlement. Cette dernière se veut effectivement un outil pour contrer les mauvais payeurs. Si le gouvernement décide de retirer cette mesure, c'est la CORPIQ qui sera mécontente d'un tel choix. Madame Caron fait remarquer que cette disposition a l'avantage de bonifier l'image des assistés sociaux en éliminant celle qu'ils ont d'être de mauvais payeurs. Elle concède cependant que cette mesure est inapplicable et qu'il faut songer à une autre solution. Le gouvernement prend de bonnes décisions de principe, quoique certaines sont difficiles d'application. Madame Goupil croit que les propriétaires d'immeubles à logement doivent pouvoir compter sur d'autres outils pour contrer les mauvais payeurs.

Monsieur Landry indique qu'il y a consensus au sein du Conseil des ministres pour que cette mesure soit retirée du projet de règlement. Madame Harel dit avoir demandé à la présidente de la Régie du logement de s'informer auprès de la Commission d'accès à l'information de la possibilité de publier via internet les jugements rendus par la Régie du logement. Monsieur Landry termine en demandant s'il serait possible de prévoir dans la loi des dispositions spéciales pénalisant ceux qui ont été des mauvais payeurs plus de deux fois.

#### **Décision numéro : 99-220**

##### **Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire et du mémoire complémentaire soumis par le ministre de la Solidarité sociale et la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et portant sur le projet de règlement sur le soutien du revenu (réf. : 99-0186),

- 1- d'adopter le projet de règlement sur le soutien du revenu proposé par le ministre de la Solidarité sociale et la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et d'adopter un décret en conséquence;
- 2- de confier au ministre de la Solidarité sociale et à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole le soin d'explorer des avenues additionnelles au regard de la problématique du non-paiement des loyers.

**RÈGLEMENT SUR L'EXPÉRIENCE MINIMALE REQUISE DES  
REPRÉSENTANTS AUTONOMES ET DES REPRÉSENTANTS ASSOCIÉS  
D'UNE SOCIÉTÉ AUTONOME DANS LA DISCIPLINE DE L'EXPERTISE  
EN RÈGLEMENT DES SINISTRES (RÉF. : 99-2063)**

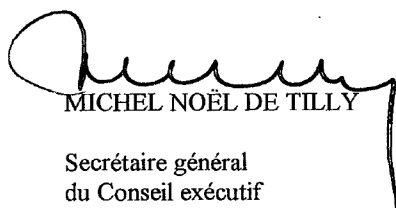
Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances soumet un projet de décret concernant le Règlement sur l'expérience minimale requise des représentants autonomes et des représentants associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres.

**Décision numéro : 99-221**

**Le Conseil des ministres décide :**

- 1- d'adopter le décret proposé par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances concernant le Règlement sur l'expérience minimale requise des représentants autonomes et des représentants associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres;
- 2- de confier au ministre d'État à l'Économie et aux Finances le soin de demander au Bureau des services financiers de réviser, dans une optique d'allègement réglementaire, cette réglementation d'ici deux ans et ce, dans le cadre de la révision qui est déjà prévue pour les autres règlements pris en vertu de la Loi sur la distribution des produits et services financiers.

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30**

  
MICHEL NOËL DE TILLY  
Secrétaire général  
du Conseil exécutif